

## PENSIONNAT NOTRE-DAME DU LANG-BIAN « COUVENT DES OISEAUX », Dalat

ANNAM

DALAT

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 janvier 1935)

Un « Couvent des Oiseaux » va être fondé à Dalat. — On nous annonce que la Révérende Mère générale des Chanoinesses de la Saint-Augustin a récemment envoyé en Indochine deux religieuses de son ordre avec la mission d'examiner la possibilité de fonder dans notre colonie un établissement d'enseignement secondaire destiné aux jeunes filles françaises et annamites ; nous croyons pouvoir annoncer que le choix des deux émissaires s'est porté sur Dalat.

Les établissements des chanoinesses de Saint Augustin sont, comme on le sait, communément nommés « Couvent des Oiseaux ». La renommée de ces éducatrices comme de leur enseignement s'est depuis longtemps répandue sur le monde et l'on doit considérer leur venue en Indochine comme une bénédiction pour notre Colonie. Nous nous en félicitons sincèrement.

ANNAM

DALAT

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 octobre 1935)

Un couvent des Oiseaux s'ouvrira à Dalat en 1936. — Par le *Maréchal-Joffre* sont arrivées 12 sœurs du couvent des Oiseaux. Les travaux de construction d'un établissement scolaire pouvant abriter 100 élèves, vont commencer immédiatement.

L'ouverture aura lieu pour la rentrée 1936.

CHRONIQUE DE LA VILLE

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 juillet 1936)

Un « [Couvent des Oiseaux](#) » à Hanoï. — Il se confirme que le « Couvent des Oiseaux », installé récemment à Dalat et qui connaît un fort beau succès, viendrait ouvrir prochainement une annexe à Hanoï.

[LA CRISE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE](#)

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 octobre 1937)

*La compétence de notre ami A. D. <sup>1</sup> en matière d'enseignement est indiscutable. Nous l'avons vu à l'œuvre naguère à Hanoi, nous pouvons donc le juger en toute connaissance de cause.*

*Lisez ce bel article :*

.....  
Le succès impressionnant du couvent de Notre-Dame du Langbian à Dalat, alors qu'y existe déjà le [Lycée Yersin](#), doit dissiper toute illusion sur les sentiments des familles. Ouvert il y a un an, cet établissement, admirablement tenu par les Dames chanoinesses de Saint-Augustin, est maintenant obligé de s'étendre : la rentrée se fera avec 100 élèves dont TRENTE JEUNES FILLES ANNAMITES, appartenant aux meilleures classes de la société, et le nombre des demandes rejetées, tant pour cause d'insuffisance des locaux que pour renseignements défavorables (car une sélection s'opère avant l'admission), atteint presque le chiffre total des élèves acceptées. Est-il besoin d'ajouter pour expliquer le succès, d'ailleurs mérité, de ce pensionnat que beaucoup de familles françaises redoutent les écoles mixtes ? Il est encore certains milieux où l'on attache une importance réelle à « l'éducation » de l'enfant — suivant les meilleures traditions françaises. — celles de jadis.

Dans ces mêmes colonnes, il y a quelques semaines, je rappelais que l'École des jeunes filles annamites, de la rue Legrand-de-la-Liraye, a été édiflée sur les fonds d'une souscription publique. Il n'est pas prouvé que dans les milieux chrétiens annamites, tant de la Cochinchine que de l'Annam, des personnalités notables ne réuniront pas les capitaux nécessaires pour construire un établissement d'enseignement secondaire, y installer des religieux diplômés et suppléer ainsi à la carence de l'Administration qui ne peut aller jusqu'au bout de son effort. On ne saurait douter du succès d'une pareille initiative — et elle rallierait l'adhésion des familles le plus sévèrement bouddhiste qui assureraient à ce nouveau collège une clientèle innombrable dès ses débuts.

Car il faut bien se convaincre que ni les élites indigènes, ni les masses n'ont encore été contaminées par le microbe de l'anticléricisme : on sait, au surplus, que ce dogme jacobin n'est pas un article d'exportation, comme le disait jadis Gambetta, qui serait aujourd'hui, il est vrai, étiqueté « fasciste » par les plus purs de nos « durs ».

A. D.

---

Dans le monde religieux  
DISTINCTIONS HONORIFIQUES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1937)

Nous sommes heureux d'apprendre que S. M. Bao-Dai, empereur d'Annam, vient de décerner les distinctions honorifiques suivantes à diverses personnalités du monde religieux, en récompense de leur dévouement inlassable, soit à leur apostolat, soit au soulagement des souffrances humaines :

Kim-Khanh de 3<sup>e</sup> classe (Annam)

R. Mère Saint-Thomas d'Aquin de l'ordre des chanoinesses de Saint-Augustin de Dalat.

R. Mère Stanislas supérieure de l'École Nazareth de Dalat.

(*France-Annam*)

---

<sup>1</sup> Auguste Darles, directeur de *l'Impartial*.

## Cochinchine

---

Saïgon  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 août 1938)

Pour obtenir la garde d'une enfant

Une fois de plus, la Cour a eu à connaître — au cours de cette même audience — de la triste affaire de garde d'enfant concernant M. J. S... et M<sup>me</sup> Vve M... qui, depuis des années, essayent à tour de rôle, au fur et à mesure que l'enfant grandit, d'obtenir la garde de celle ci.

La petite Jacqueline S... avait été confiée au père par une précision de justice, mais voici que ce dernier va convoler, prochainement, en justes noces.

À l'annonce de cette nouvelle, la mère saisit aussitôt le Tribunal.

En raison de ce « fait nouveau », le président du Tribunal, M. Pierre, a décidé en référé, le 4 août dernier, que l'enfant pourrait être confiée à la grand-mère ou mise en pension à Dalat, au Couvent des Oiseaux.

Le père fit opposition à cette ordonnance, car il entend conserver la garde de son enfant.

M<sup>e</sup> Couget, pour la demanderesse, et M<sup>e</sup> Girard et M<sup>e</sup> Ferlande pour M. S... ont plaidé longuement cette affaire, soutenant chacun le point de vue de leur client respectif.

En délibéré...

---

## DALAT

Pensionnat notre Dame du Lang-Bian  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 août 1938)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 7 août 1938 :

La dispense de la licence d'enseignement secondaire est accordée à M<sup>lle</sup> Ménabréa (Augusta-Berthe-Andrée), pour lui permettre de diriger un établissement privé distribuant l'enseignement secondaire français.

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 7 août 1938 :

M<sup>lle</sup> Menabrea (Augusta-Berthe-Andrée) est autorisée à diriger l'établissement privé d'enseignement secondaire français sis à Dalat et dénommé « Pensionnat Notre-Dame du Lang-bian », en remplacement de M<sup>lle</sup> Voisin (Germaine).

---

## REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE

---

Comment on perd une station d'altitude  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mai 1939)

*A. D., dans l'Impartial, continue à prendre la défense de Dalat.*

.....  
Malgré le doublement de la population scolaire qui résulte autant de l'ouverture des classes supérieures au Lycée Yersin, que du prodigieux et légitime succès du Pensionnat de Notre-Dame du Langbian, ouvert en 1936 et agrandi en 37, les forces de police proprement affectées à la surveillance de la ville européenne, laquelle englobe le

quartier du marché et son prolongement de Cau-Queo jusqu'au cimetière indigène, n'ont pas été augmentées, depuis 1932.

---

Dalat  
Visite de M. le gouverneur général  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1941)

Saïgon, 17 février (Arip). — L'Amiral [Decoux](#) a passé la journée du 16 février à Dalat. Il y a visité le nouveau monastère des Bénédictins dont la construction vient d'être achevée, puis le Couvent des Oiseaux, où il a assisté à la première cérémonie des honneurs au Drapeau.

---